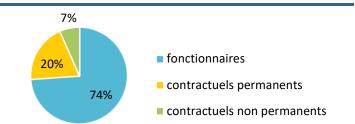
SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2020

COMMUNE DE LODEVE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2020. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2020 transmises en 2021 par la collectivité au Centre de Gestion de l'Hérault.

Effectifs

- 138 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020
 - > 102 fonctionnaires
 - > 27 contractuels permanents
 - > 9 contractuels non permanents



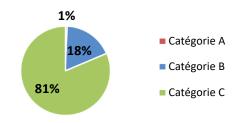
- 52 % des contractuels permanents en CDI
- Précisions emplois non permanents
 - □ 1 contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
 - ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
 - ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2020 : aucun agent du Centre de Gestion et 14 intérimaires

— Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	20%	7%	17%
Technique	55%	48%	53%
Culturelle	8%	7%	8%
Sportive	3%		2%
Médico-sociale	7%	11%	8%
Police	6%		5%
Incendie			
Animation	2%	26%	7%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

-	■ Hommes	Femmes
Fonctionnaires	57%	43%
Contractuels	59%	41%
Ensemble	57%	43%

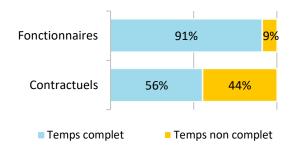
→ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	46%
Adjoints administratifs	12%
ATSEM	8%
Agents de maîtrise	5%
Rédacteurs	4%

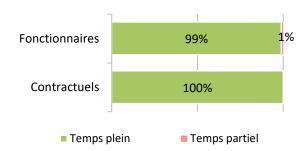
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2020

Temps de travail des agents permanents -

 Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	25%	0%
Administrative	15%	50%
Technique	7%	8%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

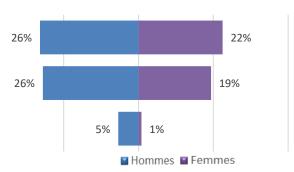
0% des hommes à temps partiel3% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges _____

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge moy	en*	
des agents per	des agents permanents	
Fonctionnaires	48,92	— de 50 ans et +
Contractuels	46,76	— ue so ans et +
permanents	40,76	
Ensemble des	48,47	de 30 à 49 ans
permanents	40,47	
Âge moy	en*	de - de 30 ans
des agents non	permanent	
Contractuels non	44,17	
nermanents	, _,	

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



^{*} L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

→ 118,31 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2020

> 100,30 fonctionnaires

> 15,99 contractuels permanents

> 2,02 contractuels non permanents

215 324 heures travaillées rémunérées en 2020



- Positions particulières

> 5 agents en disponibilité

- > Un agent détaché dans une autre structure
- > Un agent dans une autre situation (disponibilité d'office, congés spécial ou hors cadre)

Mouvements

En 2020, 15 arrivées d'agents permanents et 12 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2019 ¹	Effectif physique au 31/12/2020
126 agents	129 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020		
Fonctionnaires	4	-3,8%
Contractuels	7	35,0%
Ensemble	7	2,4%

Principales causes de départ d'agents permanents

Mutation	33%
Départ à la retraite	33%
Fin de contrats remplacants	25%
Détachement	8%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	47%
Arrivées de contractuels	27%
Recrutement direct	20%
Intégration directe	7%

^{*} Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2020 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019) $\,/\,$

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019)

Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne
- → Aucun lauréat d'un examen professionnel

- → Aucun lauréat d'un concours
- 35 avancements d'échelon et
 12 avancements de grade
- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

— Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2020

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

- Budget et rémunérations

→ Les charges de personnel représentent 59,61 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	7 642 986 €	Charges de personnel*	4 556 306 €	\Rightarrow	Soit 59,61 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	2 943 592 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées : Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	301 359 € 38 516 €	76 428 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	31 129 €	
Supplément familial de traitement :	32 135 €	
Indemnité de résidence :	0€	

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	S		38 429 €	S	23 730 €	S
Technique			38 695 €	S	23 078 €	20 773 €
Culturelle			30 169 €	S	22 291 €	S
Sportive			30 239 €			
Médico-sociale					22 590 €	S
Police			S		31 444 €	
Incendie						
Animation				S	27 557 €	S
Toutes filières	S		35 053 €	25 605 €	23 816 €	22 347 €

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

→ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 10,24 %

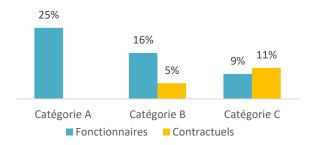
Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	10,36%	
Contractuels sur emplois permanents	9,39%	
Ensemble	10,24%	

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA

 ...
- ⇒ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ 1947 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2020
- ⇒ 878 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2020

en 2020, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

Absences —

- En moyenne, 45,6 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire
- En moyenne, 0,4 jour d'absence pour tout motif médical en 2020 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et	10,11%	0,10%	8,01%	0,00%
accidents de travail) Taux d'absentéisme médical (toutes absences	12,49%	0,10%	9,90%	0,00%
pour motif médical) Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité	12,53%	0,10%	9,93%	0,00%
et autre)	-		-	

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- → 36,7 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

11 accidents du travail déclarés au total en 2020

- > 8 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 7 jours d'absence consécutifs par accident du travail

– Handicap ·

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

5 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 3 travailleurs handicapés fonctionnaires
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 5 en catégorie C

Prévention et risques professionnels

→ ASSISTANTS DE PRÉVENTION

3 assistants de prévention désignés dans la collectivité

FORMATION

Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

→ DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 1 350 €

DOCUMENT DE PRÉVENTION

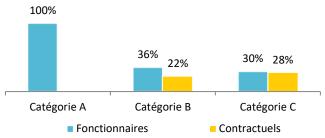
Le document unique d'évaluation des risques professionnels est en cours d'élaboration

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Formation

en 2020, 30,2% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



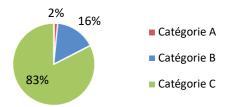
→ 45 821 € ont été consacrés à la formation en 2020

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	88 %
Autres organismes	9 %
Frais de déplacement	3 %

→ 126 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2020

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	59%
Autres organismes	41%

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

→ L'action sociale de la collectivité

La collectivité cotise auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

Aucune prestation sociale servie directement aux agents n'est prévue

(ex.: restauration, chèques vacances...)

Relations sociales

Jours de grève

Comité Technique Local

Aucun jour de grève recensé en 2020

5 réunions en 2020 dans la collectivité 2 réunions du CHSCT

Précisions méthodologiques

→ 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2019

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2020

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2020

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2019

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2019

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2020 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

\Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2020. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2020 transmis en 2021 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : Version 4 octobre 2021